

République Française
Département Sarthe (72)
Commune de Marçon

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 04/11/2022

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	12	14

Vote
A l'unanimité
Pour : 14
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2022, le 4 Novembre à 20:30, le Conseil Municipal de la Commune de Marçon, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, en séance publique et en session ordinaire, sous la présidence de Madame TROTIN Monique, Maire. Les convocations individuelles comportant l'ordre du jour ont été transmises par écrit aux Conseillers Municipaux le 28/10/2022. La convocation comportant l'ordre du jour a été affichée le 28/10/2022.

Présents : Mme TROTIN Monique, M. RICHARD Jean-Yves, Mme SINNAEVE Emilie, M. GODREAU Bruno, Mme MOREAU Evelyne, M. DE MALHERBE Raymond, Mme BINARD Lydie, M. CHARDRON Yann, Mme GAGNARD Sylvie, Mme GOURIOU Véronique, M. DAUDIN Francis, Mme HERMENAULT Aurélie

Excusé(s) ayant donné procuration : M. GENDRON Bernard à Mme GOURIOU Véronique, Mme TROTIN NÉE MARIAUD Patricia à Mme TROTIN Monique

Absent(s) : M. GHYAMPHY Koffi

A été nommé(e) secrétaire : M. DE MALHERBE Raymond

2022/091 – Déclaration d'intention d'aliéner un bien soumis au droit de préemption urbain - sis 11 chemin du Bois Blandin

Vu la déclaration d'intention d'aliéner le bien suivant appartenant à M. Jérôme GUYOT, et soumis au Droit de Préemption Urbain :

- Parcelle cadastrée ZA n° 89 sis « 11 Chemin du Bois Blandin » d'une superficie de 00ha 09a 80ca
- Parcelle cadastrée ZA n° 101 sis " L'huilerie " d'une superficie de 00ha 02a 94ca
- Parcelle cadastrée ZA n° 92 sis " Chemin du Bois Blandin " d'une superficie de 00ha 02a 88ca

Sur proposition de Mme Le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de ne pas exercer son droit de préemption urbain pour ledit bien.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

En mairie, le 07/11/2022
Le Maire
Monique TROTIN

Secrétaire de séance
M. DE MALHERBE Raymond

